



du 26 mai au 3 juin 2026

Appel à candidatures

***Vibre !* Résidence de Quatuors à Cordes et ateliers de professionnalisation**



1. *Vibre !* Festival et Concours International de Quatuors à Cordes de Bordeaux

Vibre ! est à la fois le Concours International de Quatuors à Cordes de Bordeaux qui se déroule tous les trois ans (prochaine édition en 2028) ainsi qu'un festival annuel consacré aux quatuors à cordes. Tous deux sont organisés par l'association Quatuors à Bordeaux. En **2026**, le Festival *Vibre !* se déroulera du **26 mai au 3 juin**

Créé en 1999, le concours qui a lieu tous les trois ans s'est établi comme une référence internationale dans le paysage de la musique de chambre. Plusieurs des plus grands quatuors à cordes au monde (les quatuors Belcea, Ebène, Leonkoro et auparavant les quatuors Ysaÿe ou Hagen) y ont été révélés.

Depuis 2020, le Quatuor Modigliani s'en est vu confier la direction artistique et Julien Kieffer, la direction générale.

2. La Résidence

A. Contenu de la Résidence :



La résidence aura lieu à Bordeaux du **26 mai au 3 juin 2026** (master-classes et ateliers de professionnalisation) pour les quatre quatuors à cordes internationaux sélectionnés.

- **Master-classes** avec le **Quatuor Modigliani**
- **Master-classes** avec l'altiste **Hélène Clément**
- **Atelier d'enregistrement d'un mouvement de quatuor** dans des conditions professionnelles supervisé par **Hugues Deschaux**, ingénieur du son et un membre du Quatuor Modigliani
- **Atelier d'écoute sur l'histoire de l'interprétation** avec **Jean-Michel Molkhou**, musicologue (écoute et échange sans instrument sur une œuvre au choix pour chaque quatuor)
- **Atelier prévention des traumatismes et posturologie** avec **Tony Zanghi** (kinésithérapeute de nombreux musiciens et des danseurs de l'Opéra de Paris)



• **Atelier avec des avocats du barreau de Bordeaux**, concernant deux aspect du métier:

- Les questions juridiques : propriété industrielle et intellectuelle, droit des contrats, droit du mécénat, droits voisins dans les enregistrements, droit à l'image (séances photos, réseaux sociaux...)
- Les techniques de présentation de projet (pitch etc...), de prise de parole en public face à la presse, face au public, ou en face à des mécènes et plus encore.

B. Les obligations de l'association Quatuors à Bordeaux :

Chaque jeune quatuor recevra un forfait de transport de 500€.

L'hébergement est pris en charge dans de belles maisons et appartements bordelais par l'association Quatuors à Bordeaux, du **25 mai au 3 juin**.

Un forfait pour les repas du midi sera accordé à chaque quatuor.

C. Les obligations des jeunes quatuors :



Présence obligatoire

- Être présent sur le lieu de résidence du **25 mai 2026 avant 18h jusqu'au 3 juin 2026 inclus**.

Concert rémunéré

- Se produire en concert rémunéré d'une durée autour de 1h15.
- Les musiciens doivent fournir leur répertoire à Vibre !
- Chaque musicien sera rémunéré 175 € brut. Aucun frais d'agent supplémentaire ne sera payé pour ce concert.

Concert-rencontre

- Participer à un concert-rencontre d'une durée totale d'environ 1 heure, comprenant :
30 minutes de musique, 30 minutes d'échanges dans une démarche sociale et de médiation culturelle.

Master-classes et atelier d'interprétation

- Adresser à Quatuors à Bordeaux une liste de deux œuvres que les participants souhaitent travailler : pour les master-classes, et pour l'atelier sur l'histoire de l'interprétation animé par Jean-Michel Molhou.

Enregistrement

- Transmettre à Quatuors à Bordeaux l'œuvre et son mouvement choisie pour l'enregistrement pendant la résidence.

Atelier Juridique

- Communiquer, à titre indicatif, des sujets ou thématiques que les participants souhaitent aborder lors des ateliers juridiques et d'éloquence.

3. Conditions générales d'admission

- La résidence est ouverte aux quatuors à cordes de toutes les nationalités.
- Chaque membre des quatre quatuors candidats doit **avoir moins de 35 ans** à la date du **26 mai 2026**.
- Quatre jeunes quatuors seront sélectionnés pour la résidence.

4. Modalités et délais d'inscription

L'inscription au festival *Vibre !* se fait uniquement en ligne et exige pour être réputée complète de :

A. Remplir le formulaire d'inscription en ligne en suivant le lien ci-dessous:

***Vibre !* Formulaire d'inscription à la résidence 2026 :**

<https://forms.gle/vA6Siw3uy7qAEfws9>

*Tous les documents demandés et mentionnés ci-dessous, y compris les fichiers vidéo par lien direct (Youtube non répertorié), doivent être reçus par l'intermédiaire du formulaire Google Forms au plus tard à **23h59 le vendredi 16 janvier 2026****

B. Déposer, au moyen du formulaire d'inscription, les documents et éléments suivants :

- 1 pièce d'identité de chaque membre du quatuor (carte nationale d'identité ou passeport).
- 1 biographie présentant le quatuor, ses projets passés et futurs et incluant des éléments biographiques concernant les membres qui le constituent.
- 3 photographies récentes en HD (300 dpi) du quatuor (formats horizontal et vertical)
- 1 lettre de recommandation du quatuor, rédigée après le 1er septembre 2025, par une personnalité reconnue du monde de la musique.
- 1 lettre de motivation du quatuor, exposant les raisons de sa candidature et ses objectifs artistiques liés à la résidence.
- 1 motivation letter from the quartet, outlining the reasons for applying and the artistic objectives linked to the residency.
- 1 vidéo** contenant un enregistrement récent de :
 - Un quatuor au choix, interprétée dans son intégralité, dont la durée est au minimum de 15 minutes.
- Si le quatuor est engagé auprès d'agents par un contrat de représentation exclusive (France et international) ou organisations similaires ou s'il a conclu un contrat d'exclusivité avec un label phonographique : un courrier de ces derniers indiquant qu'ils consentent à ce que le quatuor respecte toutes les obligations dérivant de sa

participation au Festival, en particulier celles spécifiée à l'art. 2 du règlement de la résidence.

* Les demandes partiellement remplies ou envoyées après la date limite ne seront pas acceptées.

** Les fichiers vidéo doivent être accompagnés d'une déclaration d'auto-certification indiquant la date et le lieu des enregistrements.

Toutes questions complémentaires pourront être soumises à l'adresse de courriel suivante : **production@quatuorsabordeaux.com**

5. Procédure de sélection et d'admission

Sur la base des documents reçus, les membres du Quatuor Modigliani, directeur artistique de Quatuors à Bordeaux, sélectionneront, à leur seule discrétion, un nombre maximum de quatre formations de quatuors à cordes.

La notification de la sélection sera communiquée par courriel à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription au plus tard le **lundi 2 février 2026** et publiée sur le site du festival. Le Quatuor Modigliani évaluera les candidats en s'appuyant sur les éléments requis lors de l'inscription. Il sera souverain dans le choix des candidats appelés à participer à la résidence.

6. Compétence légale

A. Le règlement existe en deux langues (français et anglais) étant toutefois entendu que seul le texte en français a valeur de base légale.

B. L'association Quatuors à Bordeaux se réserve le droit, dans tous les cas et à son entière discrétion, de décider d'annuler la résidence et de prendre toute décision afférente au déroulement des événements et à la participation des candidats.

C. En cas d'éventuel litige d'ordre juridique, la compétence est attribuée aux tribunaux de Bordeaux.

7. Organisation

La résidence est prise en charge par l'association Quatuors à Bordeaux :

Association Quatuors à Bordeaux :

Association loi de 1901

N° de SIRET : 422 438 275 00014

Siège social et adresse : 71 rue de Saint-Genès, 33000 Bordeaux (France)

Conseil d'administration de l'association Quatuors à Bordeaux :

Co-Présidente : Élisabeth VIGNÉ
Co-Président : François HENROT
Vice-Présidents : Jean François MOUEIX et Antoine TCHEKHOFF
Secrétaire Général : Bernard LUMMEAUX
Trésorier : Charles CHEVALLIER
Membres : Pascale BERNHEIM, Pierre-Marie CHAUVIN, Thierry FOUQUET, Alain MEUNIER, Alain PICHON et Daniel PICOTIN

L'équipe d'organisation :

Direction artistique : Quatuor Modigliani
avec Amaury COEYTAUX, Loïc RIO, Laurent MARFAING, François KIEFFER
Direction générale : Julien KIEFFER
Déléguée générale : Chantal MARTIN-PARDIGON
Chargée de production : Angèle TACHET
Chargée d'administration : Margot OGER
Chargée de l'accueil des musiciens : Anaïs Ponty
Chargée de communication : Léa POËCKER

8. Règles générales et traitement des données personnelles

Cet appel à participation et les formulaires correspondants sont publiés sur la page suivante : <https://vibrefestival.com/sinscrire/>

L'envoi de la candidature implique l'acceptation du présent avis dans son intégralité. L'envoi des pièces jointes vaut autorisation d'utiliser le matériel soumis de la manière que les organisateurs jugeront appropriée à des fins promotionnelles. La décision de Quatuors à Bordeaux concernant la sélection, l'application et l'interprétation du présent appel à participation sont définitives.

Conformément à l'art. 13 du GDPR n°679/16 tel que modifié et complété, les données personnelles fournies et collectées dans le cadre de cet appel à participation seront utilisées uniquement dans le cadre et aux fins du présent document.